Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID: 033-213304322-20240307-A2024_003-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE SAINT LOUBERT DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE D'UTILISATION DE L'ESPACE DECHETS VERTS DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de SAINT-LOUBERT,

ARRETE

ARTICLE 1:

L'utilisation de l'espace déchets verts est temporairement fermé aux personnes résidantes ou non sur la commune de SAINT-LOUBERT.

ARTICLE 2:

Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivie conformément à la législation en vigueur.

<u>ARTICLE 3</u>: M. Le Maire de SAINT LOUBERT, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de LANGON sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-LOUBERT, le 7 mars 2024 Le Maire, M. Christopher LATAPY

Destinataires:

- M. le Préfet de La GIRONDE,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de TOULENNE.

